

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 MARS 2012

Le vendredi 2 mars 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 23 février 2012, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire — Serge SECOND, 1^{er} adjoint — René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint — MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué — Olivier DUMAS – Gilbert BERRUYER — Mme. Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN – Mmes. Françoise MACHUT – Florence MARGARON.

Excusés ou absents : Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe — M. Serge PERRAUD – Mmes. Marie BLANCO – Sylvaine L'HOTE

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 40.

Monsieur le Maire indique que Mme. Jocelyne DEROCLES, empêchée, a donné procuration à M. René CHOC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le compte-rendu de la séance du 3 février 2012.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Délibération en faveur d'une adaptation mineure du règlement du Plan Local d'Urbanisme par rapport à la construction d'un cabinet dentaire.
- Délibération en faveur de l'ouverture – avant le vote du budget – d'une ligne de dépense d'investissement à hauteur du quart des investissements de l'année précédente.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

OUVERTURE DES TRAVAUX AU LAC

Projection d'un film montrant au Conseil l'ouverture des travaux au lac :

- Enlèvement des vases sur bandes de 10 m de largeur en berges du lit de l'Aigue-Noire : constatation de l'absence de salissure des eaux en aval des travaux réalisés avec soins et précision par une pelle mécanique.
- Démontage de la grille et enlèvement des vases par gros moyens mécaniques pour débouchage total de l'orifice de vidange et achèvement de la vidange du lac.

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission des finances concernant les taux d'imposition pour l'année 2012 (Documents envoyés aux conseillers avant la réunion) :

	Taux votés en 2010	Propositions 2011
TAXE D'HABITATION	13,56	13,56
TAXE FONCIERE (bâti)	17,00	17,34
TAXE FONCIERE (non bâti)	64,48	63,90

→Après toutes explications, avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

En annexe à ce sujet, M. Olivier DUMAS propose qu'une information et un appel au civisme de chacun soit diffusé quant à la déclaration des modifications faites aux logements pouvant amener à un changement du classement de ceux-ci eu égard à la fiscalité. Contact sera pris auprès du Centre des Impôts à ce sujet.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose les propositions de la commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'année 2012 (Documents envoyés aux conseillers avant la réunion).

Il précise qu'une aide à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers fera désormais l'objet d'une ligne dans le cadre des subventions directes aux associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur des propositions de la commission des finances.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle les projets de rénovation et de modification d'éclairage public sur l'Impasse de la Sapinière, sur l'Allée du 19 mars 1962 et la demande de pose de deux points d'éclairage sur le Chemin de l'Isle.

Il rappelle que la consultation sur ces projets avait été lancée suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et précise que la maîtrise d'œuvre de ces opérations avait été confiée au bureau Etudes et Mesures pour un montant de 4231,95 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour retenir – après consultation des offres – l'entreprise SOBECA, proposant la réalisation des travaux pour les montants suivants :

- Impasse de la Sapinière : 39 876,68 € HT
- Allée du 19 mars 1962 : 25 257,80 € HT
- Chemin de l'Isle : 5 074,12 € HT

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

CONSULTATION SUR LE PERIMETRE DU SAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur une proposition concernant le périmètre du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Molasse Miocène et alluvion de la plaine de Valence. (Documents envoyés aux conseillers avant la réunion).

Il rappelle que certaines communes font déjà partie du périmètre d'un SAGE : celui de la Drôme – en phase finale de révision – ou celui de Bièvre Valloire – en cours d'élaboration–.

Faisant valoir que Bièvre-Chambaran, notre nouvelle communauté de communes, vient de prendre la compétence « eaux et assainissement » et rappelant que les communes de Bièvre Toutes-Aures avec lesquelles nous sommes désormais liées font partie du SAGE de Bièvre-Valloire, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur d'une demande de rattachement de la Commune de Roybon au SAGE Bièvre-Valloire.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est consultée sur le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Etangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran » (Documents envoyés aux conseillers avant la réunion).

Monsieur le Maire précise les points suivants :

- Ce projet d'extension porte principalement sur des lits de ruisseaux situés en milieu forestier.
- L'exploitation forestière n'est pas touchée par ces modifications.
- Le projet a été présenté aux représentants du monde agricole.
- Le Conseil doit délibérer avant le 20 avril 2012.

Une discussion s'instaure au sein du Conseil.

M. Gilbert BERRUYER fait remarquer que certains ruisseaux pris dans le projet d'extension ne sont pas des ruisseaux permanents (ils sont secs à la belle saison) et sont inclus dans des zones agricoles. Il expose ses craintes quant aux restrictions qui pourraient être imposées à l'activité agricole sur ces secteurs s'ils étaient effectivement inclus dans le projet d'extension.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la Commune de la prise en compte de la problématique de sauvegarde du patrimoine naturel. Un point important a fait consensus : la proposition de classement en site Natura 2000 de la « Moille de la Vache » (espace ENR). Cette démarche fait suite à une demande de la Commune en 2008 /2009 (avec Saint pierre de Bressieux) d'un espace (entièrement boisé) de ce secteur en Espace Naturel Sensible et qui n'avait pas abouti suite à des questions pratiques et administratives.

Il est décidé que les services de la DDT seront questionnés précisément au sujet de ces zones agricoles soumises au projet d'extension Natura 2000 et qu'en l'attente d'informations supplémentaires, la décision est reportée à la réunion du Conseil prévue le 30 mars prochain. Il est précisé que la Communauté de Communes Bièvre-Chambaran devra également délibérer dans les mêmes délais.

PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UN CABINET DE SOINS DENTAIRE

Monsieur Serge SECOND présente au Conseil un projet de construction pour un cabinet de soins dentaires au lotissement la Merlière. Ce projet prévoyant la construction d'un bâtiment avec toiture à un seul pan de faible inclinaison, M. Serge SECOND précise qu'il y a par conséquent lieu de procéder à une modification mineure du règlement du Plan Local d'Urbanisme, ce plan n'autorisant pas ce type de construction dans cette zone.

Considérant que des bâtiments à toiture à un seul pan ont déjà été construits dans ce lotissement avant l'élaboration du PLU, Monsieur Serge SECOND propose au Conseil de délibérer pour autoriser les promoteurs du projet à réaliser leur construction, la modification du règlement sera incluse dans la prochaine révision du PLU.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

AUTORISATION DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour l'autoriser au règlement de dépenses d'investissement avant le vote du budget. Il précise que le montant des dépenses n'excédera pas 307 884 €, ce qui correspond au quart des dépenses inscrites au budget primitif 2011 hors dette.

→ Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Préparation du budget : Monsieur le Maire fait le point sur la préparation du budget 2012 par la commission des finances. Le budget de fonctionnement sera sensiblement le même que le budget 2011, avec toujours une volonté de baisse de ces dépenses. Le budget d'investissement restera volontairement maîtrisé, en attendant le déblocage du dossier Center Parcs.

Nouvelle Bonification Indiciaire et prime « tenue des élections » : Monsieur le Maire indique que l'attribution de ces bonifications et primes sont à l'étude pour deux Secrétaires de Mairie.

Maison médicale : Le projet suit son cours mais des demandes de subventions doivent être relancées pour concrétisation. De plus, l'ARS a quelques exigences en matière de nombre de médecins (deux) et de fonctionnement qui nécessiteront des actions complémentaires.

Mobilisation des Commerçants et Artisans : Les Commerçants et Artisans sont en attente du déblocage du dossier Center-Parcs. Suite à une réunion d'information qu'ils ont sollicitée auprès de la municipalité, ils ont décidé de se mobiliser pour faire affirmer leur volonté de le voir aboutir, comme un très grand nombre de personnes habitant la Commune et au delà.

Commission Prospective : la commission s'est réunie et a décidé de relancer des projets d'animation sur la commune.

Logements Pluralis : L'achèvement des travaux est en cours, les logements seront livrables en avril-mai. Quelques demandes de location sont arrivées.

Construction d'une piscine au Camping : Le gérant du camping sollicite la Commune pour une participation à l'implantation d'une piscine suite aux travaux en cours au lac. La construction de cette piscine est à l'initiative du gérant. La Commune en restera propriétaire en cas de fin du contrat de Délégation de Service Public. Des précautions seront prises, notamment par une modification écrite de la DSP et une attention particulière sera portée à l'entretien de l'équipement.

Commerce de Boucherie : La Commune achèterait le matériel nécessaire à la réouverture du commerce par une Boucherie de Peyrins (en tant qu'annexe à son activité principale) mais ce matériel resterait propriété de la Commune. Une dépense de 4 500 € à 5 500 € est à prévoir.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h 45

